

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

8^e séance, 20^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 30 janvier 2018, à 18 h, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.**

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membre du comité exécutif absent :

Madame Emanuelle Fréchette, commissaire-parent

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur Dany Bellemare, commissaire
Madame Claudette Gosselin Fecteau, commissaire
Madame Catherine Rollier, commissaire-parent
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Marcel Vézina, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un mot de bienvenue, monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 30 janvier 2018 ouverte à 18 h 05.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, madame Guylaine Giguère, confirme qu'il y a quorum.

CE-17-18-043

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption des procès-verbaux du comité exécutif
 - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2017
 - 1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2018 reportée au 30 janvier 2018 pour force majeure
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances générales de la commission scolaire pour l'année 2018-2019 et mandats
- 2.2 Centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL) – Moteur maritime et génératrices pour le programme de matelotage – Adjudication de contrat
- 2.3 École du Grand-Fleuve – Pavillon du Méandre – Rénovations intérieures – Adjudication de contrat
- 2.4 Décision concernant un membre du personnel

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption des procès-verbaux du comité exécutif

CE-17-18-044

1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2017

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 décembre 2017 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 19 janvier 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 décembre 2017 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-17-18-045

1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2018 reportée au 30 janvier 2018 pour force majeure

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 janvier 2018 reportée au 30 janvier 2018 pour force majeure a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 26 janvier 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 janvier 2018 reportée au 30 janvier 2018 pour force majeure et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

2.0 DÉCISIONS

CE-17-18-046
SG

2.1 Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances générales de la commission scolaire pour l'année 2018-2019 et mandats

ATTENDU l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances générales;

ATTENDU QU'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année scolaire 2018-2019, selon les avis reçus;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Appalaches a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller M. Guy Turcot, en partenariat avec Les Conseillers en Assurance Adelson & Associés (CAAA), firme de consultation en assurances du Québec dûment autorisée par l'AMF;

ATTENDU QU'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire des Navigateurs de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances générales;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

DE RENOUVELER l'adhésion de la Commission scolaire des Navigateurs au regroupement d'achat des commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances générales pour l'année scolaire 2018-2019;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

DE MANDATER le conseiller M. Guy Turcot, en tant que gestionnaire désigné pour Les Conseillers en Assurance Adelson & Associés (CAAA), firme de consultation en assurances du Québec dûment autorisée par l'AMF pour entamer une négociation de gré à gré avec la firme BFL, courtiers en assurances en application de la clause d'option de renouvellement ou pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances en dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;

DE MANDATER, s'il y a lieu, la Commission scolaire des Appalaches à réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;

DE S'ENGAGER à accepter la recommandation du regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances générales, soit de renouveler avec la firme BFL ou avec la firme déterminée à la suite d'un appel d'offres;

D'AUTORISER, la secrétaire générale, Mme Guylaine Giguère, à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-17-18-047
SRM

2.2 Centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL) – Moteur maritime et génératrices pour le programme de matelotage – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO171115-21 réalisé par les Services des ressources matérielles dans le but d'acquérir un moteur maritime, des génératrices et différents autres équipements pour l'implantation du programme de matelotage du Centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL);

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 18 décembre 2017 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par monsieur Daniel-Étienne Vachon, directeur du Centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL);

ATTENDU l'autorisation du dirigeant d'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Toromont Cat, de Québec, le contrat pour l'acquisition d'un moteur maritime, des génératrices et différents autres équipements pour le programme de matelotage, au montant de 612 800 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres, celle-ci ayant présenté la seule soumission conforme;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

Monsieur Dany Bellemare arrive. Il est 18 h 27.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

**CE-17-18-048
SRM**

**2.3 École du Grand-Fleuve – Pavillon du Méandre – Rénovations
intérieures – Adjudication de contrat**

ATTENDU l'appel d'offres public AO171218-26 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour des travaux de rénovations intérieures à l'École du Grand-Fleuve – Pavillon du Méandre, pour la relocalisation des Services éducatifs et des Services du transport;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 23 janvier 2018 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Robitaille Larouche Déry Architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Canevas construction inc., de Québec, le contrat pour des travaux de rénovations intérieures à l'École du Grand-Fleuve – Pavillon du Méandre, pour la relocalisation des Services éducatifs et des Services du transport, pour la somme de 721 600 \$ excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-17-18-049

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à huis clos pour discuter du point 2.4 – Décision concernant un membre du personnel.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 18 h 27.

Madame Marie-Josée St-Laurent arrive. Il est 18 h 41.

Madame Claudette Gosselin Fecteau arrive. Il est 18 h 46.

CE-17-18-050

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 19 h 08.

CE-17-18-051

PROPOSITION DE SUSPENSION DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

DE suspendre la séance du comité exécutif.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 19 h 09.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

Madame Claudette Gosselin Fecteau, Mme Marie-Josée St-Laurent et M. Marcel Vézina quittent. Il est 21 h 33.

CE-17-18-052

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 21 h 33.

La secrétaire générale, madame Guylaine Giguère, confirme qu'il y a quorum.

CE-17-18-053

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à nouveau à huis clos pour discuter du point 2.4 – Décision concernant un membre du personnel.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 21 h 33.

Monsieur François-Yves Dubé quitte. Il est 22 h 27.

CE-17-18-054

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 23 h 25.

CE-17-18-055
SRH

2.4 Décision concernant un membre du personnel

ATTENDU les dispositions de la convention collective régissant les conditions de travail de la personne mise en cause;

ATTENDU que la partie syndicale et la personne salariée ont été informées des motifs au soutien de l'intention de la commission scolaire de congédier lors d'une rencontre convoquée à cette fin;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE le directeur des Services des ressources humaines, des communications et des archives soit, par la présente, autorisé à procéder au congédiement de la personne salariée régulière pour les motifs qui lui ont été communiqués ainsi qu'au Syndicat du personnel professionnel de l'éducation Chaudière-Appalaches et exposés à huis clos.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

Aucune question et aucun message.

CE-17-18-056

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 23 h 26.

ADOPTÉE à l'unanimité



Jérôme Demers
Président



Guylaine Giguère, avocate
Secrétaire générale